

DSCG - Candidats à l'épreuve UE7 – Relations professionnelles
--

1 - Pour les candidats qui souhaitent s'inscrire à cette épreuve en 2012, une demande d'agrément du sujet du mémoire sera transmise au Rectorat de Caen (dec4-2@ac-caen.fr) au plus tard le **15 AVRIL 2012**, minuit (arrêté du 20/07/2011 – BOEN n°30 du 25/08/2011).

Télécharger la fiche d'agrément

Le service des examens communiquera les demandes d'agrément à un enseignant-chercheur et adressera le résultat aux candidats, dès le retour de la fiche et au plus tard avant le début des inscriptions fixé au **mercredi 25 avril 2012**.

Les candidats inscrits à cette épreuve et dont le sujet aura été accepté enverront au Rectorat, DEC 4-2, au plus tard **le jeudi 23 août 2012**, minuit (cachet de la poste faisant foi) :

- la confirmation d'inscription complétée et signée, accompagnée des pièces justificatives,
- la fiche d'agrément du sujet de mémoire, validée.

Les mémoires (3 exemplaires) seront adressés au service des examens du Rectorat – DEC 4-2, au plus tard **vendredi 31 août 2012**, minuit (cachet de la poste faisant foi).

Rappel : Tout mémoire dont le sujet n'aura pas reçu l'agrément d'un enseignant-chercheur ou pour lequel la fiche d'agrément (même validée) sera réceptionnée par le Rectorat après le **23 août 2012** (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas transmis au jury. En conséquence, le candidat ne sera pas convoqué à l'épreuve.

2 - Pour les autres candidats, l'agrément du mémoire peut être demandé à tout moment auprès du Rectorat (DEC4-2), dès lors qu'ils remplissent les conditions d'accès au DSCG.